

Un arrangement vaut toujours mieux qu'un procès !

Madame Monsieur

Je suis ravie de vous annoncer la naissance de « Peacemaker Out-of-Court Process» (POP), pour le règlement de vos disputes sans un procès. Notre objectif est de résoudre de façon rapide, sans risques et au moindre coût, vos disputes civiles et commerciales en dehors de la cour.

Nous sommes tous amenés à vivre des situations conflictuelles. Des conflits sont présents au quotidien dans tous les secteurs de notre vie, privée, professionnelle, ou dans les affaires. Ils sont inévitables entre individus qui collaborent, en couple, en famille, au travail et dans nos entreprises. Ils naissent pour une multitude de raisons. Ils naissent de nos désaccords ; de nos manquements contractuels ; de nos actions ; de nos perceptions de la réalité ; de nos craintes ; bref, du constat de nos divergences d'intérêts. Des conflits mineurs peuvent souvent escalader en contentieux graves, voir en fin tragique.

Les conflits que nous vivons diffèrent largement d'une situation à l'autre. Ils ont besoin d'être traités différemment, suivant leurs spécificités propres.

Lorsqu'un conflit éclate, et quel que soit sa nature nous avons besoin qu'il soit résolu le plus rapidement possible. Pendant longtemps le procès en cour « la poursuite » s'est établi comme la méthode de résolution de litiges la plus privilégiée des mauriciens. Il en est ainsi partout dans le monde et avec raison. Dans certains types de contentieux le recours aux tribunaux est incontournable. Dans d'autres, NON il ne l'est pas !

Alors que vous n'avez absolument pas le choix dans des cas relevant d'un acte criminel, ou de préjudices morales par exemple, des options existent pour résoudre les disputes de la vie courante, tant civiles que commerciales, rapidement en dehors des tribunaux, et de façon tout aussi efficace.

Pour ceux-là, il existe de nos jours à Maurice, à l'instar des pays émergents et avancés, diverses formes de résolution de conflits à l'amiable, chacune avec des spécificités et des mécanismes qui leur sont propres. La « Peacemaker Out- of- Court Process (POP) » est une alternative de règlement à l'amiable, c.à.d. sans procès avec la différence que son mode opératoire a été spécifiquement étudié pour répondre à la réalité mauricienne.

Certains litiges sont en effet, mieux adaptés à une résolution sans procès. Ainsi, si vous avez une querelle de voisinage ; un locataire qui n'honore pas ses engagements; des problèmes au bureau, ou que ce soit, un maître d'oeuvre « contracteur », qui abandonne vos travaux aux



trois quarts achevés ; votre client qui ne vous paye pas et qui fragilise votre budget en fin de mois et votre cash-flow, vous n'avez pas absolument besoin de le poursuivre en justice pour obtenir le redressement du préjudice que vous pensez subir. Une résolution à l'amiable, par une personne habilitée de Peacemaker vous permettra de trouver des solutions appropriées à votre problème par un compromis gagnant-gagnant, certainement plus avantageux qu'une bataille « Tout ou Rien », que vous risquez lors d'une poursuite.

De la même manière, si votre mariage ne fonctionne plus et vous souhaitez en mettre fin tout en sauvegardant le bien être de vos enfants et le patrimoine familial, vous pouvez vous même négocier avec votre conjoint en dehors de la cour, les termes de votre séparation ou de votre divorce. Plutôt que d'un face à face devant un tribunal et les contraintes d'y laver votre linge sale en public, – alors vous l'auriez souhaité autrement-, une rupture négociée selon la formule (POP) de Peacemaker vous évitera le stress d'un procès souvent très offensif et certes toujours douloureux. Peacemaker vous aidera à arriver à des solutions qui vous permettront de définir et de gérer vous mêmes en tant que parents les termes de votre rupture et de prendre vous mêmes les décisions qui influenceront votre bien être futur et surtout celui de vos enfants.

Il en va de même lorsque une succession familiale devient difficile au risque de « paralyser » tout le monde pendant des années, sans que quiconque puisse jouir du patrimoine. Si un membre de la famille, votre proche, un frère ou une sœur, fait le difficile, ne vaudrait-il pas mieux rechercher ensemble un compromis qui respecte équitablement les intérêts de tous, au lieu d'une confrontation hostile en cour pour laisser finalement à une tierce personne le soin de trancher un différend qui peut être très personnel. Une solution à l'amiable dans l'encadrement de Peacemaker vous permettra de résoudre le problème « en famille » hors la vue du public, selon vos propres termes tout en vous permettant de sauvegarder les liens émotionnels et affectifs qui vous unissent aux membres de votre famille.

Dans tous les cas de figure dont nous faisons mention, vous pouvez bien évidemment choisir d'affronter votre adversaire en cour. Mais le jeu en vaut-il la chandelle ? Dans bien des cas un procès/une poursuite peut être disproportionné en termes de coûts par rapport à l'importance du problème, d'autant que vous cherchez à le résoudre le plus rapidement possible. Force est de constater que dans des « petits litiges » les frais à engager pour obtenir un redressement dépassent souvent le montant du préjudice que vous subissez et bon nombre de personnes préfèrent à regrets « laisser tomber ».

Dans d'autres cas le temps peut faire défaut. En affaires, par exemple, il faut agir vite. Si vous êtes amené à poursuivre une entreprise défaillante ou un client mauvais payeur, quelles sont réellement vos chances de récupérer votre argent rapidement ? Il se pourrait bien qu'au moment



du verdict l'entreprise soit déjà en cessation de paiements, ou encore que votre optimisme sur une victoire éventuelle échoue.

Le parcours, autant que l'issue d'un procès demeure souvent incertain et toujours stressant. Il vous est difficile de connaître le temps qu'il durera. Des mois, des années nul ne peut le prédire avec exactitude ! Que sera-t-il du verdict ? Serez-vous le « gagnant » ou le « perdant » ? Combien d'argent cela vous coûtera ? Où et comment le trouver ? Utiliser vos économies, s'endetter auprès de votre banque ? Et si vous perdez votre cas ! Que dire de ces va-et-vient incessants en cour, des renvois que vous découvrez hélas qu'une fois sur les lieux et qui vous font souvent perdre votre journée de travail !

Face à ces préoccupations majeures du public dont j'en suis certaine, sont causes de beaucoup de stress et d'angoisses pour de nombreuses personnes, Peacemaker a trouvé une solution qui vous séduira tant elle est simple, souple, discrète et pratique. Une formule sans grande formalité, qui vous permettra d'être les maîtres du temps de la procédure, des coûts et de la décision finale et en sus de cela bénéficier de l'expertise du DisputeSettlor et d'un Consultant dont le savoir-faire et le savoir-être repose sur une longue carrière juridique, une expérience de terrain en magistrature et une éthique professionnelle exigée sans reproche.

Cette formule c'est la POP. « Peacemaker Out-of-court Process ». Son principe consiste à réparer un tort par une formule négociée et gagnant-gagnant, plutôt que par la confrontation.

Ainsi, lorsque vous nous confiez votre problème, nous ne cherchons pas à faire ce que fait le procès. Notre souci face à un litige c'est de vous trouver une solution qui puisse satisfaire toutes les parties à la fois. Une solution :-

Pour réparer le tort que vous pensez subir.

Qui soit appropriée à votre problème spécifique et

Qui s'adapte à vos circonstances personnelles.

Qui soit en fait le meilleur accord possible, ou à défaut un accord réaliste et acceptable.

La séance est privée et n'a rien d'intimidant. Vous parlez et on vous écoute. Tout ce que vous dites demeure strictement confidentielle.

Face au Consultant qui agit de façon neutre envers vous et l'autre parti, vous vous sentirez à l'aise. Il n'y a pas de ces questions qui font peur. Vous n'avez aucune règle de procédure à suivre, sinon le respect de l'un envers l'autre pendant les sessions plénières, et que l'on exige, ainsi qu'une tenue correcte.

Vous saurez à quoi vous attendre tant sur le plan de la décision finale que sur les frais et les honoraires à payer. L'accord conclu sera basé sur vos propositions. Rien ne vous sera imposé. Vous pouvez l'accepter ou le rejeter, et il n'y a pas de mauvaises surprises.



Enfin, s'agissant des montants à payer vous les connaîtrez à l'avance et libre à vous de continuer. Dès votre première rencontre avec le DS celui-ci vous donnera une indication du nombre et la durée moyenne des 'Peacemaker sessions' devant vous permettre d'arriver à un accord.

Vous aurez une idée claire de ce que cela va vous coûter.

Vous saurez dès le départ ce qu'il vous faudra présenter comme documents.

Vous aurez dès le départ toutes les informations nécessaires pour prendre votre décision.

De votre côté vous préciserez le rythme auquel vous souhaitez finaliser votre situation. Vous pourrez, suivant la complexité du cas, résoudre votre problème en quelques sessions ou l'étendre sur quelques semaines si l'autre parti est d'accord, à conditions toutefois de ne pas en faire une question de mois !

Peacemaker comme vous l'avez certainement constaté, est une autre façon de rendre et d'obtenir justice. C'est une justice sur mesure et à coût bas. Elle est proche de vous, plus humaine et vous éviterez bien des inconvénients si vous et l'autre partie avez suffisamment de 'spirit of compromise', une volonté réelle de mettre fin à votre désaccord.

Finalement elle est tout aussi efficace qu'une décision judiciaire. Elle est conduite sous l'autorité de personnes compétentes en matière juridique et de longue carrière, qui sans pour autant agir comme votre avocat ou celui de l'autre partie, vous aidera à arriver à une décision qui vous soit mutuellement satisfaisante et à l'issue de la procédure vous restez libre d'aller en justice si la partie adverse ne respecte pas l'accord conclu.

La méthode POP vient compléter et renforcer le domaine du règlement de disputes en lui donnant une nouvelle dimension. Celle d'une justice sur mesure et à coût bas. Nous vous offrirons un service professionnel qui fonctionne selon des règles d'éthique et de déontologie bien précises et qui exclue l'approche « purement business ».

J'ai la conviction que la formule Peacemaker a toute sa place pour prévenir des conflits éventuels, les désamorcer s'il y a lieu et les résoudre avant qu'ils ne se cristallisent.

Peacemaker est certes une nouvelle façon de rendre justice. Mais elle requiert tout autant un nouvel état d'esprit des parties face à la résolution des disputes. Celui de rechercher des solutions réelles, plutôt que de s'égarer dans des confrontations futiles.

Je remercie par avance toutes les personnes et les entreprises qui s'engageront dans cette démarche.

Sincèrement
Vina Dabeesingh



7th Floor, Hennessy Court, Pope Hennessy Street, Port Louis.



(+230) 214 2875



info@peacemaker.mu



www.peacemaker.mu



www.peacemaker.mu